

Lettre aux actionnaires

A Champagne au Mont d'Or, le mercredi 7 juin 2023

Depuis plus de 10 ans déjà, nous œuvrons au quotidien pour bâtir des solutions constructives à faible impact environnemental. Devenir un acteur majeur des éco-matériaux issus des technologies vertes demeure notre ambition première.

Dans un environnement tourmenté sur le plan économique et géopolitique, **Neolife** a su démontrer son agilité et surmonter les multiples obstacles grâce aux atouts qui font sa force. L'esprit entrepreneurial, l'audace, l'imagination de ses fondateurs **Patrick Marché et Bernard Voisin** font de **Neolife** une entreprise pleine de ressources. Notre résilience, aussi, nous a permis de mieux rebondir face à ce contexte inflationniste, en témoigne la croissance significative du chiffre d'affaires en 2022 qui se poursuit au premier trimestre 2023 et s'accélère.

Définitivement, la création de valeur et l'environnement sont au cœur de nos préoccupations.

Bilan positif de l'année 2022 : mise sur la rampe de lancement pour 2023

Le début de l'année 2022 a été marqué par un changement de Direction indispensable, après la révocation fin 2021 de l'ancien Président du Directoire par le Conseil de Surveillance. La gestion de l'entreprise a donc été reprise en main en urgence par les fondateurs et par les membres historiquement investis et engagés dans le projet de **Neolife**, par un nouveau Directoire en 2022 composé de :

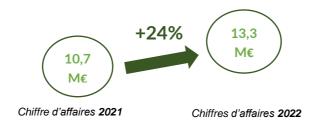
- Patrick Marché (Président du Conseil de Surveillance depuis 2016) en qualité de Président du Directoire
- Accompagné de Bernard Voisin, co-fondateur, et Marie Berland en qualité de membres du Directoire
- Ainsi qu'un nouveau DAF, Geoffroy Jestin.

Malgré un contexte économique difficile, marqué par une inflation extrême de + 50% sur le prix des matières premières, et un rallongement inédit et inattendu des délais d'approvisionnement, le management historique de la Société a réussi à tenir le cap en maintenant la croissance, en préservant les marges et en assurant la continuité de l'activité alors que tant d'autres sociétés n'arrivaient plus à se financer et faisaient faillite¹.

« Notre résilience nous a permis de mieux rebondir face à ce contexte inflationniste »

¹ Avec 3 214 procédures ouvertes en 2022, l'accélération des faillites est très forte (+ 78 %) dans les rangs des PME de moins de 100 salariés, d'après le journal Le Monde.





Sur le plan opérationnel, l'année 2022 a été une année riche de succès avec un nombre inédit de nouveaux contrats et le lancement de nombreux chantiers. Grâce à ses investissements en R&D, repris par l'équipe en place après avoir été délaissés pendant plusieurs années, **Neolife** a renouvelé sa gamme avec de nouvelles offres telles que le lancement des produits NOMAD et LINK.

Neolife fut ainsi l'un des rares acteurs contracycliques affichant une très forte croissance de plus de 20%.

Cette croissance s'est malheureusement traduite en partie par une augmentation du besoin en fonds de roulement, lui-même déjà impacté par les conditions de marché dégradées. Face à ce besoin de trésorerie urgent auquel nous avons dû faire face pour financer la croissance et honorer nos engagements - notamment le remboursement des PGE - nous avons dû trouver un financement rapide et flexible. Faute de pouvoir nous appuyer sur une augmentation de capital classique compte tenu d'un environnement boursier perturbé et du calendrier nécessaire en termes de mise en œuvre, ou d'envisager un financement bancaire, nous avons été contraints de retenir une solution alternative via un contrat d'émission d'OCEANE (Obligations Convertibles ou Echangeables En Actions Nouvelles ou Existantes), tout en étant conscients de l'impact dilutif lié pour les actionnaires de la Société, en ce compris pour les fondateurs et les managers.

En considération de cet impact dilutif, la Société a limité ce programme de financement en OCEANE à un montant nominal de 2 M€, bien loin des pratiques de marché en la matière. Il est précisé que les tirages d'OCEANE réalisés dans le cadre de ce programme de financement ont représenté un montant nominal total de 1,5 M€.

Au-delà de son impact dilutif, ce financement, nécessaire pour maintenir le niveau d'exploitation, a entrainé une charge financière exceptionnelle de 3 M€ qui a creusé les pertes en 2022 alors que la Société aurait globalement pu maintenir sa rentabilité presque au niveau du point mort.

La Direction a pris la responsabilité de ce financement afin d'assurer le développement de **Neolife**, sans pour autant compromettre la viabilité de la Société par la génération d'engagements financiers futurs lourds.

A ce jour, toutes les OCEANE émises ont été remboursées ou converties, et le contrat est suspendu. Compte tenu de notre situation de trésorerie actuelle et des perspectives positives, nous n'envisageons pas de recourir à nouveau à ce type de financement.

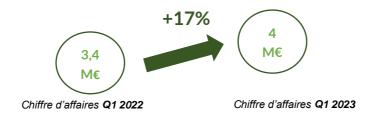


Des perspectives très prometteuses, pour une année 2023 qui s'annonce d'ores et déjà historique.

Les fondateurs, convaincus du futur développement des activités, ont renforcé leur propre investissement dans le capital de la Société et ont recentré la gouvernance et l'opérationnel avec **Patrick Marché**, Président du Conseil de Surveillance, **Bernard Voisin**, Président du Directoire, et **Marie Berland**, membre du Directoire et Directrice Générale ; une équipe professionnelle, motivée et soudée.

Neolife réalise un début d'année 2023 remarqué permettant d'entrevoir la suite de l'exercice avec confiance, malgré les perturbations persistantes du secteur de la construction.

« La croissance significative du chiffre d'affaires en 2022 se poursuit au premier trimestre 2023 »



Les nouveaux partenariats en Europe, traduits par une nette augmentation de l'activité d'exportation soutenue par des subventions privées et publiques, renforcent le développement de l'activité à l'international, l'élargissement de l'offre et donc le carnet de commandes.

En anticipant les besoins en rénovation énergétique, **Neolife** a été un acteur précurseur et proactif, a codéveloppé avec des industriels reconnus de nouveaux produits 100% biosourcés et a apporté aux entreprises des solutions particulièrement adaptées afin de répondre à un marché en pleine expansion. L'investissement en R&D a et aura pour conséquence un élargissement de la gamme des produits dans le but d'optimiser l'offre **Neolife** et donc de sécuriser au mieux une rentabilité dans un marché en inertie.

Cette stratégie mise en place depuis plus d'un an est confirmée par les très bons résultats du premier trimestre 2023, par le référencement des plus grands du secteur (Bouygues, Vinci, Eiffage) et la reconnaissance de la légitimité de **Neolife** sur des dossiers d'importance tels que les JO 2024 et la rénovation énergétique d'un lot de 160 maisons.

Ainsi, le plus dur ayant été fait sur le plan opérationnel, les retombées devraient être perçues sur le plan financier, en termes de chiffres d'affaires et de rentabilité, dès 2023.



Une capitalisation boursière bien en deçà de notre réelle valorisation...

A ce jour, la valorisation de la Société ne reflète en aucune manière son potentiel. Le cours a été récemment impacté par les modalités de financement dilutives créant une pression baissière sur le cours de bourse. Dans ce contexte, nous mettrons à disposition des actionnaires, au quatrième trimestre 2023, un rapport de valorisation permettant à chacun de percevoir le potentiel non reflété par le cours de bourse actuellement.

Par ailleurs, s'agissant de son statut boursier, afin de sortir de la catégorie des « penny stocks », la Société propose de soumettre deux résolutions additionnelles au vote de ses actionnaires à l'Assemblée Générale Mixte prévue le 26 juin 2023. L'une d'entre elles porte sur l'ajustement de la valeur nominale de l'action au travers d'une réduction du capital motivée par des pertes, et l'autre sur la faculté de mettre en œuvre un regroupement d'actions. Ces opérations seront sans impact sur la valeur des titres Neolife détenus en portefeuille par ses actionnaires mais permettront à la Société d'afficher un cours de bourse et un nombre d'actions en ligne avec les standards de marché.

... source de prises de positions opportunistes.

Depuis près d'un an, Neolife est confrontée à la démarche opportuniste et non sollicitée d'actionnaires menés par CAPRIONA SAS qui, tout en critiquant les modalités de financement via les OCEANE, se garde bien de préciser qu'il a profité de l'impact sur le cours pour acheter des titres sous-valorisés afin de prendre une position significative au capital de **Neolife**.

La seule intention de la société CAPRIONA SAS, représentée par Monsieur Pascal Leandri, tel un investisseur vautour sans aucune vision métier, est de prendre le contrôle de la Société en proposant la révocation de l'ensemble du Conseil de Surveillance et du Président du Directoire, et la nomination de 6 nouveaux membres du Conseil de Surveillance à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Nous sommes convaincus que cette approche opportuniste n'est menée que dans le but de démanteler **Neolife** après avoir récupéré l'ensemble de sa propriété intellectuelle.

Pour étayer ces propos, les membres du Conseil de Surveillance proposés ne possèdent aucune expérience significative dans le secteur des matériaux biosourcés, contrairement au savoir-faire acquis depuis plus de 10 ans par les fondateurs et membres historiques, et n'ont à ce jour adressé aucune question écrite aux organes de gestion afin de mieux comprendre les choix stratégiques effectués.

Ce changement brutal de Direction aboutirait à la fin de la Société puisque le management actuel est soutenu à l'unanimité par ses collaborateurs qui ne trouveraient d'autres alternatives que de partir, ainsi que par ses partenaires industriels et commerciaux historiques attachés à l'équipe dirigeante actuelle par des liens humains plus forts que les accords contractuels, ce qui priverait ainsi les actionnaires des fruits du redressement en cours.

Nous regrettons ces agissements aux intentions troubles, tant ils ne sont pas en adéquation avec l'intérêt social.



Cette lettre est donc l'occasion de partager avec vous des éléments factuels et objectifs pour vous permettre de faire un choix éclairé lors de notre prochaine Assemblée Générale, afin de privilégier la continuité du management et de sa stratégie dont les résultats prometteurs sont les fruits et qui devraient s'accélérer, plutôt que l'inconnu avec des investisseurs n'apportant aucune garantie ni projet pour les actionnaires de l'entreprise hormis les siens.

Nous comptons donc sur votre soutien à l'occasion de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue **le 26 juin 2023**, tant celle-ci sera déterminante pour la pérennité de la Société et de votre investissement.

« Si nous gagnons, personne ne s'en souciera. Si nous perdons, il n'y aura plus personne pour s'en soucier » Winston Churchill 1941

Nous avons confiance en l'avenir. Nous vous remercions pour votre fidélité et votre confiance.

Mr Bernard Voisin Président du Directoire Fondateur de Neolife Mr Patrick Marche Président du Conseil de Surveillance Fondateur de Neolife